



**n° 179**  
**1<sup>er</sup> juillet**  
**2016**

---

*Pages 4419*  
*à 4422*

**UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université ([www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html](http://www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html)).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

## TABLE DES MATIÈRES

### **ARRÊTÉS..... 4421**

Arrêté n° 2016-421 du 28 juin 2016 relatif à la recevabilité des candidatures pour l'élection du Doyen et des assesseurs de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion.....4421

Arrêté n° 2016-422 du 28 juin 2016 portant proclamation des résultats de l'élection relative au renouvellement partiel des représentants des personnels à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle (CFVU collège A Professeurs et assimilés – secteur II).....4422

## ARRÊTÉS

### **Arrêté n° 2016-421 du 28 juin 2016 relatif à la recevabilité des candidatures pour l'élection du Doyen et des assesseurs de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les statuts de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,  
Vu l'arrêté n° 2016-406 du 3 juin 2016 relatif à l'élection du Doyen et des assesseurs de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,  
Vu la démission de Madame Catherine Marie, Doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion à compter du 1er septembre 2016,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1**

Sont déclarées recevables pour l'élection du Doyen et des assesseurs de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion organisée le 7 juillet 2016, les candidatures suivantes :

Doyen :

- Monsieur POULAIN-REHM Thierry

Assesseurs :

- Madame MAZEAUD Alice
- Madame ASFAR-CAZENAVE Caroline
- Madame SUEUR Isabelle

##### **Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 juin 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2016-422 du 28 juin 2016 portant proclamation des résultats de l'élection relative au renouvellement partiel des représentants des personnels à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle (CFVU collège A Professeurs et assimilés - secteur II)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'arrêté n° 2016-355 du 27 mai 2016, relatif au renouvellement partiel des représentants des personnels à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle (CFVU collège A Professeurs et assimilés - secteur II),

Vu l'arrêté n° 2016-419 du 16 juin 2016 relatif à la recevabilité des candidatures pour le renouvellement partiel des représentants des personnels à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle (CFVU collège A Professeurs et assimilés - secteur II),

**ARRÊTE**

**Article 1**

Considérant que les résultats du scrutin pour l'élection d'un représentant des professeurs et personnels assimilés à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle (collège A), auquel il a été procédé le 28 juin 2016 sont les suivants :

- Électeurs inscrits : 10
- Votants : 4
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 4

A obtenu :

Monsieur CAROZZA Jean-Michel : 4 voix

En conséquence,

PROCLAME Monsieur CAROZZA Jean-Michel, élu à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle (collège A).

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 juin 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER